



## **Le test « DiagnoFORM » dans l'académie de Lille, service public en danger.**

Vous êtes un enseignant d'EPS d'une cité éducative de l'académie de Lille. Vous faites consciencieusement votre travail. Vous êtes capable d'évaluer l'aptitude physique de vos élèves, y compris de faire des statistiques d'une année sur l'autre, en fonction de l'âge, du sexe...

En ce début d'année, votre équipe EPS (comme toutes celles des collèges de cité éducative et de territoires éducatifs ruraux) reçoit un e-mail du rectorat vous demandant de faire passer un certain nombre de tests à des élèves de 6ème, et de compléter des données sur une plate-forme externe à l'éducation nationale. Avec votre équipe, vous allez voir le chef d'établissement, demandez des précisions, et on vous répond que c'est un projet voté en CA qui coûte 1,20 €/élève, soit pour un collège classique de 6 divisions de 6ème comptant 25 élèves un coût de **180 euros**.

Ce projet nommé « Diagno'form » porté par l'Institut des Rencontres de la Forme (IRFO) permettrait, après passage de ces tests et recueil de 13 pages de données personnelles à compléter par élève (poids, taille, activités pratiquées en club et résultats obtenus aux tests), de dire aux élèves *via* une sorte de « diplôme » quel sport est le plus adapté pour eux et quel est leur « niveau de compétence. »

Au risque de les cataloguer. Au risque de les dégoûter de la pratique sportive. Au risque de transmettre des données leur appartenant. Même si on nous assure qu'elles resteront confidentielles...

Cette interprétation des résultats est contraire aux valeurs portées par l'éducation physique et sportive. L'orientation vers une activité sportive n'est que rarement en relation avec des performances.

Ainsi l'escalade ne serait pas proposée à un élève en surcharge pondérale sous prétexte d'un rapport poids/puissance non optimal ? En le privant d'avance dans son esprit des valeurs que peut lui apporter cette pratique, comme la confiance en soi ou la motricité fine, le plaisir d'être en pleine nature...

Si l'on en croit un mail envoyé le 15 novembre aux chefs d'établissement par la DAASE, il s'agit d'un **test sur 3 académies avant déploiement dans toute la France pour la rentrée 2024. Si on multiplie le coût par collège (180 euros) par le nombre de collège de France 6 950, cela donne la coquette somme de 1 251 000 euros juste pour le niveau 6ème !**

Et ne parlons pas des écoles primaires qui sont aussi visées, et pourquoi pas des lycées et des maternelles !

Passons sur les problèmes techniques de la plate-forme elle-même qui ont coûté un temps certain à ces enseignants. Mais le temps pris sur les séances d'EPS calibrées est colossal ! (6 heures *a minima* sans erreur). Cela perturbe la progression et l'évaluation vu que l'EPS fonctionne avec des réservations d'installations à chaque cycle.

Nous dénonçons le choix de payer l'activité lucrative d'une association, alors que les établissements publics manquent cruellement de moyens, et pour une mission que réalisent **déjà** les enseignants d'EPS. Ceux-ci sont de fait compétents pour faire passer des tests, évaluer les élèves, les faire progresser, leur faire découvrir

différents sports que ce soit en cours, en AS ou en UNSS... Ce sont des cadres de catégorie A de la fonction publique !

**Le SNFOLC apporte son soutien aux collègues d'EPS qui refusent du travail supplémentaire pour des intervenants extérieurs dans un esprit qui choque leurs convictions pédagogiques.**

Avec le SNFOLC, disons :

- Non à l'ingérence dans la liberté pédagogique !
- Non à l'instrumentalisation des enseignants d'éducation physique et sportive !
- Non aux évaluations nationales qui ne seraient pas conçus par des inspecteurs et enseignants de l'éducation nationale, comme c'est le cas pour celles de français et maths en 6ème, ainsi que des examens nationaux !
- Non au paiement d'associations pour réaliser des missions déjà assurées par l'éducation nationale !
- Non aux expérimentations pseudo-pédagogiques incessantes subies par nos élèves d'éducation prioritaire renforcée !
- Non au conditionnement de la pratique sportive des élèves à des performances !



**Professeurs d'EPS, pour vous conseiller, vous, organiser, défendre votre statut et vos conditions de travail, contactez le snfolc :**

**07 86 12 16 62 / [snfolc-lille@orange.fr](mailto:snfolc-lille@orange.fr)**

**[snfolc.62@laposte.net](mailto:snfolc.62@laposte.net) / 06 09 62 45 32**